

Décision du Président
Marché à procédure formalisée
Entretien des vêtements de travail du personnel de l'EPT Paris Est
Marne & Bois
EPT 2421
Titulaire : SAM NEGOCE INTER TRANS

2024 – D – n°

84

Le Président de l'établissement public territorial ParisEstMarne&Bois,

VU le Code de la commande publique,

VU les articles L.5211-2, L. 5211-9 et L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'avis de la commission d'appels d'offres en date du 3 octobre 2024,

CONSIDERANT que le marché pour l'entretien des vêtements de travail du personnel de l'EPT Paris Est Marne & Bois a fait l'objet d'un appel d'offres ouvert,

CONSIDERANT l'offre de la société SAM NEGOCE INTER TRANS sise 35 boulevard Anatole France à SAINT DENIS (93200),

DECIDE

Article 1^{er}: De signer le marché formalisé sans minimum et avec un montant maximum annuel de 200.000 € HT relatif à l'entretien des vêtements de travail du personnel de l'EPT Paris Est Marne & Bois.

Article 2 : Le marché débutera à compter du 1^{er} novembre 2024 pour une durée de 12 mois. Il pourra être reconduit 3 fois, la reconduction étant tacite.

Article 3 : De charger le Directeur Général des Services et Madame la responsable du Service de Gestion Comptable (SGC) de Vincennes, comptable public de l'établissement public territorial ParisEstMarne&Bois, de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du Conseil de Territoire.

Article 4 : Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, sa publication ou de sa notification cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Etablissement public territorial ParisEstMarneBois ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.

Champigny sur Marne, le **21 OCT. 2024**



Le Président,

O. Capitanio
Olivier CAPITANIO

La présente délibération publiée le **21 OCT. 2024**
Est exécutoire à la date du

En application des articles L5211-1 et L.2131-1

du C.G.C.T. Champigny sur Marne le

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20241021-D2024-204-AR
Date de télétransmission : 21/10/2024
Date de réception préfecture : 21/10/2024